## CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004 CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA GIRONDE

AVENANT N° 16 DU 25 JANVIER 2010 relatif aux salaires (cadres)

numéro do/o4 le 16/04/2010

IDCC: 9331

### Entre:

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde ;
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde;
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires de la Gironde ;

d'une part, et

- Le Syndicat Général Agro-Alimentaire de la Gironde CFDT; 4-- L'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde; 3.6.
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CGC;
- L'Union Départementale des Syndicats CGT de la Gironde ;
- L'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Gironde ;

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1

Le II de l'ANNEXE II de la Convention Collective de Travail des Exploitations Agricoles de la Gironde est modifié comme suit :

# "II – SALAIRES DES CADRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

La grille des salaires concernant les cadres s'établit comme suit :

GROUPE CADRES	SALAIRES MENSUELS EN EUROS
ША	1 895,00
Ш	2 403,00
П	2 895,00
I	3 300,00

### Article 2

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1er janvier 2010.

2.6.

1 5W I

JU) E

NF

### Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 25 janvier 2010

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants

<u>Fédération Départementale</u> <u>des C.U.M.A.</u> Entrepreneurs Des Territoires

Agricoles (F.D.S.E.A.)

M. LURTON Denis

M. VERGNIOL Jean-Luc

M. BANTON Bernard

Syndicat C.F.D.T.

Syndicat F.O.

Syndicat C.G.C.

Mme LANTHEAUME Corinne

M. GRANDJEAN Rodolphe

M. DEBES Jean-Marc

Syndicat C.G.T.

Syndicat C.F.T.C.

M. FAUX Frédéric

M. LE BRIS Jean-Pierre